

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 66/478 du 11/10/86
INTERPPS-DGFP-DGPCE.
portant promotion au titre de l'année 1985,
de certains Inspecteurs de l'Enseignement
Primaire des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I, des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE,

6/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.3.1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1956 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/135/EP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962, relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/170/EP-BE du 25.6.1965, réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abroge-
ant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980, portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/230 du 5.3.1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 66/477 /INTERPPS-DGPCE-DGFP.. du 11/10/86,
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985,
de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la Ré-
publique Populaire du Congo.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1985, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, des cadres de la Catégorie A, hiérarchie des Services Sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC=néant

AU 3° ECHELON

- POUMBA (Henri) P/C du 12.9.85 - Brazzaville

AU 4° ECHELON

- BOKOUMBO (Yves Raoul) P/C du 22.9.1985 - Cuvette
 - NGANGA (Hilaire) P/C du 1.10.1985 - Brazzaville
 - GUEBILA (Daniel) P/C du 1.10.1985 - Cuvette

AU 6° ECHELON

- MOANDA (Jean Baptiste) P/C du 6.4.1985 - Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo (JORPC) et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le II AVRIL 1986

Par Le Premier Ministre

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MINISTRE

Angé Edouard TOUNGUI, -

AMPLIATIONS :

MEFA-CAB	2	COMITE DU PARTI MEFA	1
SGEFA	2	SECRETARIAT GENERAL	
DPAA/SP	5	FETALSSNIC	1
DGB	2	DREFA CUVETTE	2
DCF	2	DREFA - B/VILLE	2.-/-
DCFC	2	BST/DCFP	2
SGG/DPAD	2		
DOSSIERS/DPAA	5		
DOSSIERS/DPT/DCFC	5		
INTERESSES	5		
IGL	2		
JORPC	2		